

# Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

## Académie de Lille - Hauts-de-France

### Comment citer ses sources et rédiger sa bibliographie

Plusieurs normes précisent les éléments à mentionner dans les références bibliographiques. Toutefois la rédaction d'une référence bibliographique dépend des habitudes disciplinaires. Nous vous proposons dans cette fiche un exemple de présentation que vous pourrez suivre pour citer les différents types de supports utilisés pour la rédaction de votre mémoire (M1 et M2). N'hésitez pas à demander à vos tuteurs s'ils ont d'autres attentes en la matière.

#### Dans le corps du texte, lorsque vous citez un auteur ou un site internet :

Vos références peuvent être paraphrasées ou citées mot à mot. Dans les deux cas, les auteurs seront cités en mentionnant le nom, l'année et, si vous le pouvez, la page où se trouve la citation.

Pour une paraphrase, il faut indiquer la date de l'ouvrage où l'information apparaît entre parenthèses. ex : Dupont (2004, p.194) a montré que ...

(Année, page)

Pour une citation ou si le nom n'apparaît pas avant indiquez les trois informations :

ex : « ... » (Dupont, 2004, p.194)

(Nom, Année, page)

- ✓ Dans le cas de publications multiples d'un auteur la même année, on ajoute « b », mais dans la bibliographie la référence entière sera donnée : « ... » (Dupont, 2004b)
- ✓ Dans le cas d'un ouvrage à plusieurs auteurs : « ... » (Dupont et *al.*, 2004)
- ✓ Dans le cas d'un résultat proposé par plusieurs auteurs et ouvrages : « ... » (Dupont, 2001 ; Jean et *al.*, 2010)
- ✓ Si la citation provient d'un site internet, C'est la date de mise à jour ou à défaut de copyright qui sera indiquée. Pour un site internet sans auteur visible, on peut indiquer le nom de l'organisme responsable de sa production.

ex 1 : Sur le site Eduscol, on comprend bien que... (2009)

ex 2 : « ... » (Eduscol, 2009)

## Normes de citations

Si vous citez mot à mot un auteur, il faut :

- ✓ Si la citation est courte, l'intégrer dans le texte, à la suite ou au sein de la phrase précédente, à l'aide de guillemets.

ex : Il a récemment été prouvé que la terre tourne : « et pourtant, elle tourne. » (Galilée, 1633)

- ✓ Si la citation est plus longue (plus de trois lignes de texte), la séparer du corps du texte. Dans ce cas, on ne mettra pas de guillemets et le paragraphe sera en retrait et séparé de la phrase d'avant par un interligne double.

ex : En tant que praticien, il est important de parler du trouble dont il est atteint avec l'enfant ainsi qu'avec sa famille :

Pour ma part, je clos l'activité en faisant part à la famille de mes propres idées sur les personnes atteintes du syndrome d'Asperger. Je dis notamment qu'elles ont des priorités, des perceptions du monde et des manières de penser différentes. J'ajoute que leur cerveau est différent et non défectueux (Kutscher, 2009).

- ✓ Si la citation est tronquée, indiquer les pointillés entre parenthèses ; si elle est modifiée (pour préciser une information ou accorder correctement un verbe par exemple) la modification s'effectue entre crochets.

ex : Les textes officiels le montrent bien : « La politique de prévention du handicap comporte (...) des actions de formation et de soutien des professionnels. » (Ministère de l'éducation nationale, 2005)

ex : Encore jusque récemment, selon les textes officiels, « La politique de prévention du handicap comport[ait] (...) des actions de formation et de soutien des professionnels. » (Ministère de l'éducation nationale, 2005)

## À la fin du mémoire, dans la partie bibliographie, notez vos références de la manière suivante :

La bibliographie s'insère à la fin du mémoire avant les annexes et se classe par ordre alphabétique du nom de l'auteur. S'il n'y a pas d'auteur, c'est le titre de l'ouvrage qui sera inséré par ordre alphabétique. Vous pouvez diviser votre bibliographie par type de documents (monographies, articles de revues, sites internet) ou par thématique.

Vous devez y faire apparaître les sources des citations utilisées pour le mémoire, mais aussi les documents que vous ne citez pas forcément mais qui vous ont servis pour votre réflexion.

## Un livre

NOM Initiale., Date d'édition, *Titre : sous-titre*, Lieu d'édition, Éditeur (Collection).

ex : DUPONT B., 2010, *L'école obligatoire*, Paris, Édition de la Raison.

- ✓ Pour deux ou trois auteurs : NOM Initiale., NOM Initiale., NOM Initiale.,

ex : DUPONT B., DURAND D., LAAW A., 2010, *L'école obligatoire*, Paris, Édition de la Raison.

- ✓ Pour plus de trois auteurs, indiquez uniquement le directeur de publication suivi de Ed.

ex : DUPONT B., Ed., 2010, *L'école obligatoire*, Paris, Édition de la Raison.

## Une thèse, un mémoire

NOM, Initiale., date d'obtention, *Titre*, Diplôme, Lieu : Institution.

ex : MATA CZ, J., 2010, *L'estime de soi et le théâtre*, Mémoire CAPASH, Villeneuve d'Ascq : Université d'Artois.

## Un acte de colloque

NOM, Initiale du directeur de publication., année de publication, *Titre du colloque suivi de "Actes du colloque organisé au, à"* lieu du colloque, date du colloque, Ville d'édition, Éditeur.

ex : VILLENEUVE, J-L., 2012, *Le socle commun en France et ailleurs « Actes du colloque organisé par l'Irèa à l'auditorium de la Mairie de Paris les vendredi 3 et samedi 4 décembre 2010 »*, Paris, Le Manuscrit.

## Un article de revue, chapitre ou article d'ouvrage collectif

*Pour un article de revue :*

NOM, Initiale., année de publication, Titre de l'article, *Titre du périodique*, numéro/volume, première page-dernière page.

ex : DUPONT B., 2010, *L'école obligatoire*, *Journal international de l'éducation*, 5, 3, 45-89.

*Pour un chapitre dans un ouvrage collectif :*

NOM, Initiale., année de publication, Titre du chapitre *in* NOM de l'auteur ou des auteurs de l'ouvrage collectif et leur Initiale + Éd., *Titre de l'ouvrage*, Lieu d'édition, Éditeur, première page du chapitre-dernière page.

ex : SIGWALT, P., 2007, Comprendre, exprimer, expliquer *in* SEKNADJE-ASKENAZI, J. Éd, *L'aide pédagogique spécialisée : repères et méthodologies*, Lille, SCÉRÉN-CRDP Nord-Pas-de-Calais, 41-49

## Un article de presse en ligne ou livre numérique en ligne

Pour un article en ligne :

NOM, Initiale., année de publication, Titre de l'article, *Titre du périodique* [en ligne], mois de parution, volume., numéro, adresse URL. Consulté le date de consultation.

ex : VALLOT, N., 2010, Réflexions sur la classe autrement, *La lettre de l'enfance et de l'adolescence* [En ligne], 2., n° 80-81, p. 109-114, [www.cairn.info/revue-lettre-de-l-enfance-et-de-l-adolescence2010-2-page-109.htm](http://www.cairn.info/revue-lettre-de-l-enfance-et-de-l-adolescence2010-2-page-109.htm). Consulté le 7 juillet 2014.

Pour un livre numérique en ligne :

NOM, Initiale., année de publication, *Titre*, [en ligne], adresse URL. Consulté le date de consultation.

ex : CAMARA, S. et DUMONT, J-L., 2007, *L'école, les jeunes et la culture*, [En ligne], [http://books.google.fr/books?id=txplFDBYjHAC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_atb#v=onepage&q&f=false](http://books.google.fr/books?id=txplFDBYjHAC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_atb#v=onepage&q&f=false). Consulté le 7 juillet 2014.

## Une page web

NOM DE L'AUTEUR OU DE L'ORGANISME, Initiale., année de dernière mise à jour, *Titre*, [En ligne], URL. Date de consultation.

ex : COSTE, D., 2010, *Théâtre musical de poche* [En ligne], <http://coste.tmp.pagespersoorange.fr/index.htm>. Consulté le 7 juillet 2014.

## Attention

- ✓ L'auteur peut être une personne physique ou une collectivité (laboratoire de recherche, organisme public...).
- ✓ En l'absence d'auteur, démarrer la référence au titre.
- ✓ Dans vos citations comme dans la bibliographie, l'année indiquée est l'année de l'édition consultée.
- ✓ La collection peut être mise entre parenthèses.
- ✓ Si un cas de figure n'est pas évoqué dans ces recommandations, il est important de suivre un système bibliographique, toujours le même, et de le respecter.
- ✓ Pour vérifier la cohérence de votre bibliographie, faites attention à : l'ordre des références, l'ordre des éléments, la ponctuation et la forme des éléments (majuscules, italiques).

## Sources

MINISTERE DE LA CULTURE, 2001, *Constitution de références bibliographiques : livret de prescriptions techniques*, [En ligne], <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/normes.pdf>. Consulté le 7 juillet 2014.

PIERRE, V., 2007, *Références et citations bibliographiques dans un article Scientifique : La norme ISO 690 (Z 44-005)*, [En ligne], <http://revues.refer.org/telechargement/fiche-bibliographie.pdf>. Consulté le 7 juillet 2014.

UQAM, 2011, *Infosphère, 7. Evaluer et citer ses sources*, [En ligne], [http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences\\_humaines/module7/citer1.html](http://www.bibliotheques.uqam.ca/InfoSphere/sciences_humaines/module7/citer1.html) . Consulté le 7 juillet 2014.